



COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE
26 - 02- 2019

- **Présents :** Mairie : Mme LE GOFF-CARNEC, Mme PASCO Sabrina
Parents : Titulaires : Mmes , KERNEUR Laëtitia, , CAUDAL Maud,
Suppléants : BERTIN Stéphanie
Enseignants : Mmes BRIOT-FAURIE Fabienne, CARADEC Claire, CONJEAUD Gaëlle,
LORES Catherine, VARE Sophie
Mrs DANEL Christian, LECLINCHE Bruno
DDEN :
IEN: Mme NICOT-GUILLOREL Muriel
Absents excusés : mme MOAL Stéphanie ,mme CADO Laëtitia, , NANNI Delphine, Mr JAN Christophe, COULIBALY Carine, LIEGEOIS Valérie, Mmes KNOERLE Roxane,

Ordre du jour :

AVSI

- 1 Validation du précédent PV de Conseil d'Ecole
- 2 Manuels scolaires
- 3 Subventions versées à l'école (classe de découverte)
- 4 Collège Elven / collège secteur
- 5 Retour visite sécurité janvier 2019
- 6 Portes ouvertes mars 2019 (semaine à thème)
- 7 Harcèlement en milieu scolaire et périscolaire
- 8 Point restauration scolaire
- 9 Point sécurisation et accessibilité (école et abords)
- 10 Organisation et communication des services avec les parents
- 11 Avenir de l'école Lucien Paye

- **AVS :**

Depuis début octobre , une AVSI (Aide Vie Scolaire) est absente et non remplacée Après de multiples interventions auprès des services de l'Education Nationale, il n'y a toujours personne de nommé.

Le lundi 25/02 une personne a été recrutée mais à dénoncer son contrat.

Mme l'Inspectrice nous informe que tous les services sont mobilisés pour résoudre les difficultés de recrutement au plus vite ; une Procédure de recrutement est relancée type CUI.

Elle indique que la MDA limite les avsi aux handicaps moteurs.

M.Beaufils, enseignant référent est informé de la situation.

1) validation du précédent PV de Conseil d'Ecole

Le précédent procès verbal a été validé par le Conseil d'Ecole

2) Manuels scolaires

Un plan pluri annuel a été transmis à la mairie afin d'envisager le remplacement des manuels scolaires.

Une priorité s'impose cependant, afin de répondre aux exigences du ministère. Le remplacement de la méthode de lecture en CP (pour l'année scolaire 2019-2020).

Un échéancier est prévu et met une priorité également sur un livre de lecture en CE1.

L'échéancier prévoit le renouvellement des livres de maths en CE2 et CM1.

Sur une période 2019-2022, devrait être envisagé un budget pour les livres de français en raison de la non réédition des ouvrages (problème de nombre de livres disponibles)

La mairie s'est renseignée auprès des autres communes sur le financement des manuels. Budget fonctionnement ?

L'ien indique que des demandes de subventions exceptionnelles peuvent être faites.

La mairie demande des informations quant à la ventilation du budget fonctionnement alloué par enfant chaque année . Le directeur fournira les documents.

3) Subventions versées à l'école (classe découverte) :

Nous constatons depuis un certain nombre d'années une augmentation très nette du coût du transport et des structures d'accueil.

Une demande est faite auprès la mairie afin de réévaluer la subvention versée au titre des classes de découverte (585.35 € sur l'année scolaire 2017-2018).

La mairie indique que les montants sont calculés en fonction de l'inflation.

Pour l'année 2019 :

595.89 € de financement classe découverte

13.08 €/ enfant pour les sorties

Suite à l'intervention d'un parent soulignant un certain manque d'ambition quant au projet de classe de découverte de l'année en cours ; l'équipe pédagogique a été "surprise" d'une telle remarque et indique, que ces sorties ne sont pas obligatoires. L'école, malgré les difficultés rencontrées pour trouver des séjours, à toujours proposé des classes de découvertes de qualité à des tarifs raisonnables.

De plus, cela nécessite un investissement personnel important ; l'équipe peut aussi ne pas proposer de sortie.

La mairie indique que les montants sont calculés en fonction de l'inflation.

Pour l'année 2019 :

595.89 € de financement classe découverte

13.08 €/ enfant pour les sorties

4) Collège d'Elven/collège de secteur

Pas de nouvelles informations concernant la prise en compte des élèves de Saint-Nolff sur le collège public d'Elven.

Cependant, un contact téléphonique a eu lieu avec le nouveau principal du collège Jules Simon qui souhaite dynamiser les liens entre les écoles de secteur et le collège.

En premier lieu, une visite du collège avec une prise en compte réelle des élèves de cm2 (participation à des cours, visite).

Il souhaite également revoir un ensemble de dispositions, à savoir :

- Une passerelle école /collège plus significative (enseignant référent).
- Révision des conditions d'accueil le matin (pas de carence entre les horaires de bus et l'entrée au collège).
- Un lien privilégié avec les écoles de secteur collège.

Concernant les démarches administratives, les premiers documents parviendront aux familles mi-mars

Madame le maire :

Réunion avec madame Favreau, la conseillère départementale, Christine Penhouet, principaux d'Elven et de Jules Simon, 3 parents et madame le maire

Il a été défendu la particularité de la situation géographique de St Nolff, en soulignant qu'il serait logique d'avoir plus de souplesse selon les lieux de résidence (pas de carte scolaire figée).

De plus certains aménagements liés au collège Jules Simon ont été proposés par le Principal.

Les enfants de St Nolff seront accueillis à l'arrivée du car. Le problème des filières sera revu afin que chaque élève puisse y accéder.

Dans tous les cas, l'accès à un autre collège que celui de secteur (Jules Simon) ne sera étudié qu'au cas par cas sur dérogations individuelles.

Réunion prévue avec kiceo pour voir si possibilité de changer certains horaires de bus.

Le directeur rappelle que les cm2 vont participer à la visite du collège le vendredi 15 mars.

5) Retour visite sécurité de janvier 2019 :

Le 7 janvier, a eu lieu à notre demande, une visite sécurité, par mme Christelle Le Gouard (Inspectrice santé et sécurité au travail) dépendant du rectorat.

Il a été rappelé des mises en conformité électriques à apporter.

La mairie souligne le manque de lisibilité du document reçudemande par rapport au document de qui émanent les compétences. Pavé reçu.

L'IEN demande que soit mis dans le registre de sécurité les relevés de restrictions (responsabilité du directeur mais à la mairie de faire le nécessaire).

Une vérification était demandée de la part de l'école, quant à la capacité d'accueil du dortoir des petits. Il n'y a pas de contre indication majeure à poursuivre tel qu'actuellement (nombre d'enfants et issues de secours)

L'ien recommande un exercice d'évacuation pendant la sieste.

En revanche, une demande est faite de la part de mme Le Gouard d'établir une programmation pluriannuelle des améliorations à apporter au niveau des locaux mais aussi des conditions de travail des personnels.

6) Portes ouvertes :

Les portes ouvertes auront lieu le vendredi 29 mars de 16h00 à 18h00, selon les mêmes modalités que l'année dernière.

En effet, elles feront suite à la semaine à thème sur le conte.

7) Harcèlement en milieu scolaire et périscolaire

Une vigilance toute particulière est exercée par l'école, tant au niveau de la prévention que de la prise en compte lorsque des faits sont portés à notre connaissance.

L'école a déjà fait venir l'association UBAKA intervenant dans les écoles, collèges, lycée, afin de sensibiliser les enfants au problème du harcèlement.

Ce qui impose une grande vigilance est que les choses sont souvent cachées, tant au niveau du harceleur que de la personne harcelée ; les faits sont souvent révélés plus tard dans le temps. Ni les familles, ni les intervenants auprès des enfants n'ont été en mesure de repérer les faits au moment où ils se sont produits.

Il faut donc pouvoir être en mesure de déceler certains signes qui pourraient indiquer un changement dans l'attitude d'un enfant.

Il faut sensibiliser aussi les autres enfants sur ce qui susceptible de blesser moralement un autre enfant ; c'est un travail au quotidien mené par les équipes éducatives ; expliquer pour faire comprendre, faire libérer la parole de l'enfant mais aussi des autres pour ne pas accepter qu'un enfant soit isolé ou persécuté par d'autres (responsabilité collective)

Certains témoignages ont été récoltés par les parents. Une sensibilisation pourrait être faite.

8) Point restauration scolaire

Toujours quelques difficultés de la part des parents pour se rendre aux réunions.

Il est rappelé que des repas de substitution sont proposés en cas d'allergie avérée. Cela sous entend qu'un PAI a été au préalable rédigé.

Prochaine commission : lundi 25 mars de 17h30 à 18h30

9) point sécurisation et accessibilité)

Des améliorations ont été apportée quant aux abords de l'école (bateau crée près de la résidence facilitant l'accès des poussettes) .

L'accès pour les fauteuils pourrait être amélioré pour les classes CM. Il faut utiliser la rampe commune au cabinet médical (accès par l'extérieur).

Il reste encore des passages difficiles entre l'église et la résidence du Condat. Des aménagements peuvent être prévus par la mairie sur la partie arrière de la résidence.

10) Organisation et communication des services avec les parents

- Les parents regrettent de ne pas être informés des interventions qui ont lieu dans l'école.
Le directeur indique qu'à la marge cela peut arriver ; les moyens de communication, sont variés : cahier de liaison, affichages, site de l'école (en amont et en aval)
- Prévoir délai de sortie pour les parents qui souhaitent être accompagnateur.
L'équipe souligne que les sorties dépendent de leur compétence et fait au mieux pour avoir l'encadrement suffisant quelque soit le type de sortie.

- Demande de trombinoscope du personnel communal

Investissement 2019 :

- Sol de la salle de sieste changé
- Vidéoprojecteur
- Achat chaises
- Lits superposés + matelas
- Continuité remplacement des luminaires en led

11) Avenir de l'école

La mairie observe la démographie de la commune.

Il y a eu un pic en 2015 et chute des naissances dans les années suivantes. Il y aura des baisses d'effectifs dans les années à venir.

La mairie fait avec l'existant des biens communaux. La mairie a déjà des terrains. Un plan B est à l'étude en mairie mais ne le révélera que lorsque ce sera nécessaire.

Il existe également de nouvelles règles édictées par l'ETAT quant à l'endettement des collectivités.

Les enseignants soulignent que les écoles n'évoluent pas de la même façon.

L'IEN souligne que depuis 10 ans, les effectifs sont en hausse constante et rappelle qu'il faut être très vigilant et anticiper. Aujourd'hui, les effectifs s'élèvent à 25 par classe. (ouverture possible à partir de 26).

La municipalité refusera les dérogations si le seuil d'ouverture est atteint plutôt que de générer des frais.

L'ien rappelle que le maire peut sectoriser sur sa commune.

La mairie indique que s'il faut arriver à une sectorisation pour gérer les flux, ce sera fait.

La secrétaire de séance
Claire Caradec

Le directeur,
Bruno Leclinche

**La date du prochain Conseil d'Ecole est fixée au
16/05/2019 à 18h00**

Les questions devront parvenir à l'école au plus tard le mardi 7 mai 2019

Le présent compte rendu est également disponible sur le site de l'école :

<http://lucienpaye.toutemonecole.com>

ou par l'intermédiaire du site de la Mairie
(onglet "Enfance jeunesse" Ecole Lucien Paye)

Coordonnées des représentants de parents

Titulaires :

Mme Coulibaly Carine : classe CM1 : laforge.carine@gmail.com

Mme Kerneur Laëtitia : classe CE1 : lkerneur@gmail.com

Mr Jan Christophe : classe CM1 : janchristophe56@gmail.com

Mme Liégeois valérie : classe CP- PS v.liegeois@gmail.com

Mme Moal Stéphanie : classe CE2 : fanie.moal@gmail.com

Mme Caudal Maud : classe MS : caudal.maud@yahoo.fr

Mme Cado Laëtitia : classe CM2 : ellesphotographie@gmail.com

Suppléants :

Mme Knoerlé Roxane : classe CE1 : roxane_guillouet2002@yahoo.fr

Mme Nanni Delphine : classe CM2 : delfrolland@yahoo.fr

Mme Bertin Stéphanie : classe CM1 : sbertin4@club-internet.fr

